



**COMMUNE DE LA
BARBEN**

**DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE**

**ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE**

EXTRAIT DU REGISTRE

Des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 février 2015

L'an deux mille quinze et vingt-cinq du mois de Février à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, Mme Annie ENOC, M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, Mme Sandrine TUR, M. Alain PROOT, M. Ulrich MOLL, Mme Eva PLANES, Mme Madeleine CHAUMARD, M. AMALRIC Gauthier et Mme Maria Fernanda RUAULT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Excusée donnant pouvoir : M. GOURLIA Anna à M. AMALRIC Christophe.

Absents: M. SAUVAJOL Gilles, Mme TARALLO Michèle

Secrétaire de Séance : M. AMALRIC Gauthier

Délibération N° 10-2015

Nombre de membres	
En exercice	15
Nombre de membres	
Présent	12
Nombre de membres	
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
20/02/2015

---0000000---

Objet : Demande de subvention dans le cadre du Fonds de Solidarité Locale – Région PACA - Acquisition de matériels pour les services techniques.

Dans le cadre du projet de construction du centre technique municipal, il convient d'équiper les services techniques en matériels.

Le Fonds de Solidarité de Locale permet de soutenir des projets d'équipement ponctuels nécessaires répondant à un besoin de proximité. Les modalités de financement sont les suivantes : le projet ne peut excéder 75 000 € HT, le taux de de subvention est de 65% avec un plafond de 15 000 €.

Considérant la nécessité pour les services techniques de s'équiper pour répondre aux besoins d'entretien du domaine public, des bâtiments communaux et des véhicules communaux, il est proposé au Conseil de solliciter auprès de la région une subvention dans la cadre de l'acquisition :

- D'un tracteur d'occasion (épareuse)
- D'outillage pour l'entretien des espaces verts
- D'un pont élévateur qui permettra d'assurer l'entretien des véhicules communaux
- D'une auto-laveuse pour l'entretien des salles communales et de l'école
- Du petit matériel permettant d'assurer les travaux en régie.

Le montant total de ces acquisitions s'élève à 38.391.00 € HT.



Vu la nécessité pour les services techniques de pouvoir assurer au mieux le service public,
 Considérant le besoin en matériel nécessaire,
 Considérant la possibilité de solliciter de la région une demande de subvention dans le cadre du Fonds de Solidarité Locale,
 Vu le montant estimé des acquisitions,
 Entendu l'exposé du rapporteur,
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal,

Article 1 : APPROUVE le projet d'acquisition de matériel à destination des services techniques

Article 2 : DECIDE de solliciter de la Région une subvention dans le cadre du Fonds de Solidarité Locale.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Article 4 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous :

Dépenses montant HT		recettes	
D'un tracteur d'occasion (épareuse), outillage pour l'entretien des espaces verts, un pont élévateur qui permettra d'assurer l'entretien des véhicules communaux, une auto laveuse pour l'entretien des salles communales et de l'école, petit matériel permettant d'assurer les travaux en régie.	38 391.00 € HT	Commune (61 %)	23 391.00
		Région (FSL) (39 %)	15 000.00
	38 391.00 € HT		38 391.00 €

Article 5 : PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 02 mars 2015

